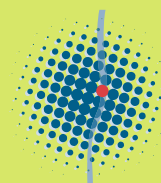


2000-2015

Schéma directeur de la région de Strasbourg



n°1 Novembre 2000

La loi "Solidarité et Renouveau Urbains" : un nouvel outil pour le développement

Depuis plusieurs décennies, la définition même de la ville ne cesse d'évoluer, à mesure que celle-ci s'étend sur des zones qui jusque là étaient essentiellement rurales. Aujourd'hui, 85 % de la population française vit en ville, et le phénomène de "rurbanisation" change les données de la gestion locale. Dans le même temps, règlements et procédures se sont empilés, ajoutant aux difficultés rencontrées par les élus pour gérer l'expansion urbaine.

La nouvelle loi SRU "Solidarité et Renouveau Urbains", qui sera présentée prochainement devant le Parlement pour approbation définitive, vise à actualiser le cadre législatif, à le mettre en cohérence avec les réalités, pour donner aux élus les moyens de développer des politiques urbaines à la fois ambitieuses et réalistes. C'est donc, pour le Syndicat Mixte, un outil très attendu !



Une démarche globale pour 191 communes françaises et allemandes

Après la Loi d'orientation foncière en 1967 et la décentralisation en 1983, la Loi Solidarité et Renouveau Urbains relance les études prospectives territoriales. Avec, pour ce qui concerne la région de Strasbourg, un préalable important : la prise en compte de l'élargissement du périmètre urbain. En discussion depuis plusieurs années, sa définition est aujourd'hui arrêtée et le Syndicat Mixte compte 141 communes françaises, alors que seules 93 étaient concernées par le dispositif précédent du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (le SDAU). Il y a également une grande nouveauté, puisque 50 communes allemandes de l'Ortenaukreis participeront à la démarche prospective.

Celle-ci conduira en 2003 à l'édition du Livre Blanc Transfrontalier, document fondateur d'une cohérence de part et

d'autre du Rhin. Il indiquera les principales orientations pour la région de Strasbourg et donnera son élan au fameux SCOT, le Schéma de Cohérence Territoriale, issu de la Loi SRU.

L'ensemble des structures, procédures et sigles qui entourent le projet peut sembler complexe. Ces détails ne doivent pourtant pas dissimuler l'essence même du projet : donner un cadre de cohérence au développement pour améliorer les conditions de vie des citoyens, favoriser la solidarité et éviter l'exclusion, dynamiser l'économie, corriger les erreurs urbanistiques passées, faciliter les transports des personnes et des marchandises, et enfin, préserver l'environnement, ce pour les quinze prochaines années. ■

Sommaire :

- p.2** QUELQUES DÉFIS POUR LA RÉGION DE STRASBOURG
- p.4** LES 5 COMMISSIONS DU SYNDICAT MIXTE
- p.6** UN PROJET NÉCESSAIREMENT TRANSFRONTALIER
- p.7** PARLEZ-VOUS SCOT ?

Définition

» Le Syndicat mixte :

Le Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg a été créé par arrêté préfectoral en mars 1999. Reflétant l'élargissement de l'intercommunalité, il regroupe 141 communes qui partagent une même aire urbaine. Administré par 50 élus, il a pour mission de tracer, puis de gérer le cadre de cohérence du développement de la région strasbourgeoise.

QUELQUES DÉFIS

pour la région
de Strasbourg

CONFORTER LE POSITIONNEMENT EUROPÉEN DE LA RÉGION DE STRASBOURG

Soutenir la capitale européenne dans son rôle de carrefour pour les voyageurs et les marchandises.

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS PUBLICS

Augmentation du trafic routier et saturation du réseau appellent des solutions alternatives au "tout automobile".

EQUILIBRER LE RURAL ET L'URBAIN

Face à l'évolution des modes d'habitation, il est essentiel de maîtriser et de gérer le développement de la périurbanisation. Il est tout aussi important d'assurer les conditions d'un logement décent pour tous et de garantir la place de l'agriculture.

ASSURER UNE COHÉRENCE TRANSFRONTALIÈRE

Les défis proposés aux habitants des deux rives du Rhin tendent à se ressembler. Voilà pourquoi il nous faut établir des orientations communes par-delà le Rhin.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

L'eau, l'air, le patrimoine naturel et l'équilibre des paysages sont une richesse qu'il faut protéger et mettre en valeur. Il en va de notre qualité de vie.

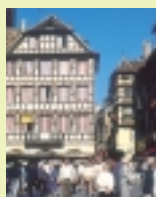
PÉRENNISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est primordial de stimuler la croissance et d'exploiter un potentiel régional de recherche et de spécialisation important.

les chiffres

- En France, entre 1982 et 1994, la distance moyenne domicile-travail est passée de 9 km à 14,2 km.
- Les 141 communes françaises totalisent 580.000 habitants. Les 50 communes allemandes en totalisent 380.000.
- Au 3e trimestre de 1999, on recensait 28 490 travailleurs transfrontaliers dans le Bas-Rhin.

1950 L'habitat se concentre autour des villes



Ce mouvement trouve son origine durant la période de reconstruction et s'intensifie dans les années 60. L'exode rural et l'industrialisation entraînent un besoin élevé de main-d'œuvre et de logements, qui se développent en périphérie. Le quantitatif l'emporte sur le qualitatif.

1970 Planification et réglementation



La nécessité d'un développement plus qualitatif apparaît et, avec elle, de nouveaux outils réglementaires : schémas directeurs, POS... Leur utilité est certaine, mais ils souffrent d'une certaine rigidité. Les élus appuient leurs décisions sur de nouvelles structures d'études, comme par exemple les ateliers ou les agences d'urbanisme.

1980 L'heure est à la décentralisation



De l'urbanisme d'Etat, on passe à un urbanisme communal. L'Etat transfère de nombreuses compétences aux collectivités, l'intercommunalité devient une nécessité. L'automobile est de plus en plus le moyen de transport dominant, avec ses exigences en termes d'infrastructures (autoroutes urbaines, pénétrantes, parkings...) et les zones pavillonnaires continuent à s'étendre.

5 QUESTIONS

à **Michel Reverdy, Directeur du Syndicat Mixte**



Pourquoi un nouveau schéma directeur est-il devenu nécessaire ?

L'«actuel» Schéma Directeur de l'agglomération strasbourgeoise, le SDAU, date de 1973 et ses grandes orientations ne sont plus toutes d'actualité. Il prévoyait par exemple 700.000 habitants dans l'agglomération en l'an 2000, une extension démesurée de l'habitat vers l'Ouest, l'implantation d'un complexe pétrochimique au Nord, ...

Notre société change très vite et les documents de planification doivent évoluer sans cesse, sinon ils deviennent rapidement obsolètes.

Peut-on tirer quelques enseignements du premier schéma directeur ?

Il a planifié certaines infrastructures - le grand contournement Ouest, la VLIO, etc... -, préservé bon nombre d'espaces naturels et a obligé les POS des communes à plus de cohérence. Mais il a été incapable de gérer la partie opérationnelle des projets. Il a néanmoins permis des réalisations très positives, comme dans le domaine des transports : un moyen de transport public en site propre était préconisé dès 1973 et, aujourd'hui, le Tram est là, même si le projet a beaucoup évolué. De plus, la concertation entre les élus, les personnes publiques associées,

les techniciens et la population est devenue une nécessité évidente. Enfin, il n'est plus réaliste de faire des prévisions figées à un horizon aussi lointain que trente ans. Mais la projection dans l'avenir reste nécessaire, à condition de garder une certaine souplesse...

La loi SRU sera bientôt votée. Qu'apporte cette nouvelle législation ?

Le législateur propose un cadre plus souple, qui s'adapte aux réalités locales, qui donne une place plus importante à la concertation et prend en compte l'évolution des modes de vie et de consommation. Cette volonté de rénover la politique urbaine est un vrai chantier de société qui allie dans une même démarche les champs de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements et de l'environnement.

Quel est votre rôle au sein du Syndicat Mixte ?

La grande tâche des cinq prochaines années, c'est l'élaboration du Livre Blanc Transfrontalier, puis du SCOT de la Région de Strasbourg. Mon travail consiste à piloter et à coordonner ce projet, à être une sorte de courroie de transmission entre les 180 élus, les partenaires institutionnels, l'ADEUS et, bientôt, la population (soit près d'un

million d'habitants). Ensemble, nous devons mettre au jour une ambition prospective partagée et créer un cadre cohérent pour que les politiques sectorielles de la région de Strasbourg puissent converger sans blocage jusqu'en 2015.

Le travail d'étude est en cours, mais pouvez-vous déjà donner quelques orientations du SCOT, le futur Schéma Directeur ?

C'est effectivement un peu tôt... mais la sagesse voudrait que l'on s'oriente vers la reconstruction urbaine plutôt que vers un étalement de la périphérie, que l'on favorise la mixité sociale, qu'on s'attache à redonner son sens à la ville, avec des quartiers où habitat et activités ne s'excluent plus l'un l'autre. Densifier l'habitat le long des axes de transport public pourrait permettre aussi une meilleure cohérence entre espaces naturels, publics et bâtis, afin de rejoindre la préoccupation commune de tous les habitants de l'agglomération : une qualité de vie toujours perfectible. ■

2000 La Loi SRU



La modification des problématiques des espaces urbains, la prise en compte des ségrégations spatiales et sociales,

les nouveaux comportements de consommation, ... ont conduit le gouvernement à proposer aux collectivités locales un nouveau cadre législatif plus souple et moins normatif : la loi Solidarité et Renouvellement Urbains.

2000 Préparation du Livre Blanc Transfrontalier



Le SDAU de 1973 doit être remplacé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), prévu par la loi SRU. La première étape consiste à élaborer un Livre Blanc Transfrontalier, établissant un

état des lieux partagé et donnant les grandes orientations de développement. Ce chantier important est actuellement une préoccupation essentielle du Syndicat Mixte.

2005 Mise en œuvre du SCOT



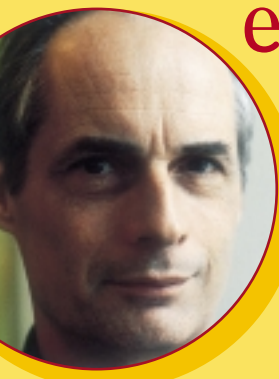
Document de travail et de prospective, le Livre Blanc Transfrontalier trouvera une suite très concrète dans le Schéma de Cohérence

Territoriale. Après enquête publique, ce document sera validé par le Syndicat Mixte et servira de cadre pour guider le développement de la région de Strasbourg, jusqu'en 2015.

ADEUS

LE MAÎTRE D'ŒUVRE

entretien avec Joël FABERT
Directeur de l'ADEUS



L'ADEUS est chargée par le Syndicat Mixte de fournir une expertise en matière d'aménagement du territoire aux élus en charge du Schéma Directeur. Elle est le maître d'œuvre des travaux et la véritable cheville ouvrière du processus qui mènera à l'approbation du Schéma Directeur.

QUESTION 1 :

Quelle est la raison d'être d'une Agence d'urbanisme comme l'ADEUS ?

J.F. : Comme les autres Agences d'urbanisme, l'ADEUS est une association créée il y a plus de trente ans, à l'initiative de l'État, afin d'instaurer un partenariat au service de l'aménagement urbain avec les premières intercommunalités d'agglomération. Développer l'observation des territoires et mettre à disposition une expertise étaient déjà les priorités : il fallait éclairer les choix politiques en matière de développement du milieu urbain.

“FACILITER LA SYNERGIE”

QUESTION 2 :

Qu'est-ce qui fait la particularité de la mission de l'ADEUS à Strasbourg ?

J.F. : Une petite cinquantaine de personnes travaillent à l'ADEUS. Elles apportent des compétences diverses touchant à quasiment tous les domaines de l'aménagement du territoire : de l'ingénieur à l'architecte, du sociologue à l'urbaniste,... Notre particularité, c'est de regrouper les quatre acteurs les plus importants en matière d'urbanisme : l'Etat, la CUS, le Département et la Région. Le Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la région strasbourgeoise s'y est ajouté en 1999. Nous constituons ainsi un lieu d'échanges et de partenariat qui favorise la mise en place de projets communs. L'ADEUS est aussi une interface entre les différents décideurs politiques, une sorte d'expert neutre qui permet d'aborder plus facilement les questions de fond.

QUESTION 3 :

Comment abordez-vous votre mission auprès du Syndicat Mixte et des cinq commissions ?

J.F. : Le rôle des cinq commissions est un préalable à l'établissement du nouveau Schéma Directeur : il consiste à établir un état des lieux dans un contexte de partage des constats et des idées. Il prépare également les négociations à venir... En effet, dès à présent, il faut penser la manière de faire émerger les orientations que traduira le Schéma Directeur, mais aussi les outils nécessaires à leur mise en œuvre. Il sera également nécessaire de "faire vivre" le schéma en instaurant une sorte de veille permanente qui permette de le faire évoluer en fonction des circonstances extérieures...

Pour en revenir à l'ADEUS, son rôle est celui d'un maître d'œuvre : nous animons les débats et fournissons l'expertise, la matière brute et les propositions qui permettront l'élaboration du projet collectif dont le Schéma Directeur sera la traduction spatiale.

“UNE INTERFACE, UNE SORTE D'EXPERT NEUTRE”

QUESTION 4 :

Une fois que les orientations dégagées dans le Schéma Directeur seront approuvées, comment voyez-vous leur mise en œuvre ?

J.F. : Je ne crois pas qu'une nouvelle instance de la dimension du Schéma Directeur puisse et doive être mise en place. A mon avis, il faut plutôt privilégier l'idée de contractualisation entre intercommunalités. Cela favorise une appropriation plus forte par les différents intervenants et garantit que les actions nécessaires seront menées au bon niveau territorial et, finalement, au plus près des habitants. ■



Transport & mobilité

Trafic routier en constante augmentation, réseau saturé, nécessité de raccorder la région aux grands réseaux de transport européens, voilà quelques-uns des défis que pose l'évolution des modes de transport.

• Intégrer les questions du développement durable à celles de l'exigence des déplacements exige une vision d'ensemble. On connaît, par exemple, l'impact de l'augmentation de la mobilité automobile sur de nombreux domaines : pollution, équilibre des écosystèmes, harmonie des ensembles urbains. Aujourd'hui, une telle réflexion nous mène vers des solutions nouvelles visant à mettre en valeur des modes de déplacements "doux" (transports publics, vélo, marche à pied).

• Le réseau de la région strasbourgeoise connaît un encombrement croissant : il faut penser non seulement à des voies de contournement et au développement de l'intermodalité, mais aussi à des solutions alternatives.

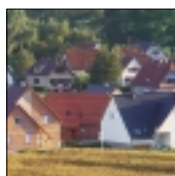
• Les échanges entre les deux rives du Rhin augmentent sans cesse. Ce constat implique la construction de franchissements complémentaires et une meilleure cohérence des deux réseaux routiers, mais aussi le développement du tramway, des futurs trams-trains et une analyse des perspectives offertes par la jonction du TGV et de l'ICE.

Une réflexion large et ouverte permet de favoriser un développement durable tout en respectant la qualité de vie des habitants. ■

DU SYNDICAT MIXTE LES 5 COMMISSIONS

Habitat & forme urbaine

Les modes d'habiter évoluent, de même que la structure démographique. Comment faire correspondre l'offre d'habitation, notamment sociale, à cette nouvelle réalité ?



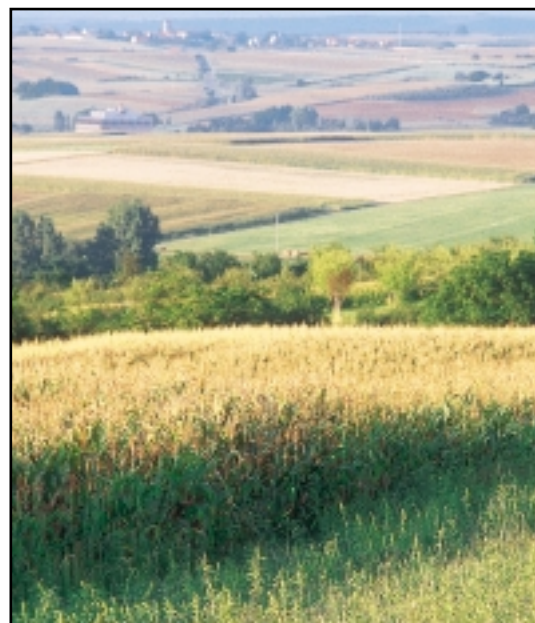
- Depuis 15 ans, la demande d'habitation s'est modifiée : la taille des ménages a diminué, le confort des logements s'est amélioré...

Strasbourg, forte d'une croissance naturelle importante, attire toujours de plus en plus d'habitants. Pendant ce temps, la deuxième couronne de l'agglomération voit exploser la construction de logements neufs, sous une forme essentiellement

pavillonnaire, tout cela loin des lieux de travail et des services publics centraux.

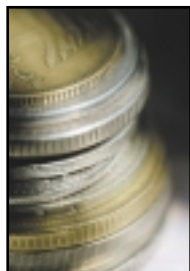
- Sur la rive droite du Rhin, la population est plus dispersée. Elle ne se concentre pas dans un seul pôle urbain important, mais s'équilibre dans plusieurs villes moyennes.

D'une rive à l'autre, il faut analyser autant la distribution de l'offre que les critères de la demande afin d'aménager l'habitat de demain. ■



Economie

Replacer les questions économiques au cœur du contexte rhénan.



- Le Rhin Supérieur possède une structure d'activités riche et équilibrée, portée par une industrie diversifiée et par un secteur tertiaire particulièrement développé. Petites et moyennes entreprises, souvent spécialisées et performantes, forment la trame essentielle de cette économie.

- Après une période de forte création d'emploi, les années 90 ont vu fléchir, ici comme ailleurs, l'offre de travail avec le déclin des secteurs primaires et secondaires. Particularité de notre région, beaucoup de Français ont trouvé un emploi en Allemagne. Bénéfique en période de crise, cette situation pose le problème de la rareté de la main-d'œuvre qualifiée en ces temps de redémarrage de l'économie.

- De nouvelles branches se créent. Quelle place réserverons-nous, par exemple, à la logistique et aux nouvelles technologies de l'information et des communications ?

Aujourd'hui, un pôle de formation et de recherche fortement implanté, allié, entre autres, à une solide dynamique transfrontalière, permet d'envisager l'avenir avec un certain optimisme. ■

Coopérations

Des projets qui prennent de l'ampleur, une concertation qui s'élargit...

- Les différences institutionnelles entre la France et l'Allemagne sont nombreuses. Quel impact ont-elles sur le mode de gestion intercommunal ?

- En France, divers syndicats organisent le développement intercommunal. De plus en plus, ces regroupements sont appelés à s'élargir pour permettre la réalisation de projets qui dépassent les limites des cadres existants. Se pose alors la question de la cohérence avec les schémas directeurs voisins et les futurs "pays" issus de la loi Voynet (loi sur l'aménagement du territoire) ...

Aujourd'hui, les solidarités traversent les frontières. Partager les enjeux et comprendre la manière dont ces coopérations se mettent en place de l'autre côté du Rhin et au voisinage de notre aire urbaine permettra d'instaurer une véritable gestion concertée.



Environnement

Un sujet qui touche à l'ensemble des réflexions transfrontalières...

- Un environnement préservé est un atout inestimable, autant pour la qualité de vie des habitants que pour le tourisme ou l'agriculture.

- Pour mettre en valeur la richesse naturelle de nos régions, il faut résoudre nombre de questions importantes concernant la qualité de l'eau et de l'air, la préservation du patrimoine naturel et l'équilibre entre paysage champêtre et urbanisation.

- En Allemagne comme en France, certains dossiers demandent un traitement prioritaire. Par exemple, la fin de mise en décharge - 2002 en France et 2005 en Allemagne - est l'occasion d'élaborer de nouvelles orientations communes pour une autre gestion des déchets.

- D'autre part, l'accent est mis sur le développement des énergies alternatives. Aujourd'hui, la consommation énergétique augmente toujours alors que la valorisation d'énergies renouvelables reste marginale.

A besoins semblables, solutions communes... Voilà l'objectif d'une véritable réflexion transfrontalière sur l'environnement. ■

UN DÉVELOPPEMENT À 360°

Une dynamique partagée

La région du Rhin Supérieur voit se resserrer toujours plus les liens entre ses composantes française et allemande. Des défis semblables et des affinités de plus en plus affirmées poussent à mettre en commun des projets de grande ampleur.

L'existence d'un nombre important de transfrontaliers et l'élaboration de politiques communes, tel l'aménagement des berges du Rhin entre Kehl et Strasbourg, ont contribué à rapprocher les habitants. Dans l'avenir, d'autres travaux devront être menés à bien : la connexion TGV – ICE et le prolongement du réseau de tramway vers Kehl en sont deux exemples. Il est logique que des partenaires économiques importants mettent leurs ressources en commun...

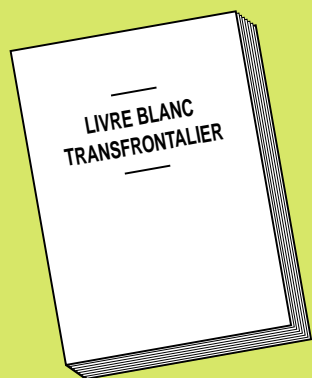
La concertation franco-allemande est un chantier d'avenir. Jusqu'à présent, les



politiques territoriales étaient définies en fonction des cadres législatifs respectifs. Aujourd'hui, il est devenu nécessaire de développer une vision globale et cohérente pour un aménagement à 360°.

Pour atteindre cet objectif, des études communes seront menées, afin d'établir un diagnostic transfrontalier qui permette d'établir un état des lieux précis. Ces études serviront de base à l'établissement d'un Livre Blanc Transfrontalier.

«Un projet
nécessairement
transfrontalier»



Sortie en 2003 !

Grâce au programme INTERREG, financé par l'Union européenne, un Livre Blanc Transfrontalier verra le jour. Issu d'une démarche participative franco-allemande, il servira de base au SCOT en France et à l'adaptation du Regionalplan en Allemagne.

entretien avec Rafael Bakaus

Rafael Bakaus travaille à la Direction administrative du Kreis d'Ortenau, au Service de la coopération internationale, des questions structurelles générales et de l'essor économique.

Pourquoi élaborer un projet d'aménagement du territoire qui traverse le Rhin ?

Chacun sait que la nature ignore les frontières. Or, elle n'est pas la seule : pour les habitants de Strasbourg, d'Offenburg ou de Lahr, le Rhin n'est plus un obstacle lorsqu'ils se rendent dans le pays voisin pour le shopping, le travail ou les loisirs.

«Le Rhin ne doit pas
nous séparer mais
nous rapprocher»

En quoi le projet INTERREG,
prélude au Livre Blanc
Transfrontalier, constitue-t-il
une nécessité
aujourd'hui ?

Il est la base d'un projet de développement cohérent qui vise à donner aux habitants d'Ortenau et de la région strasbourgeoise la possibilité de resserrer et de consolider leurs liens réciproques, en même temps que de contribuer à l'essor régional pour construire une région véritablement européenne.



••• >> PARLEZ-VOUS SCOT ?

Sous une apparente technicité et un vocabulaire pas toujours accessible, on retrouve des réalités très concrètes qui touchent à tous les domaines de la gestion du territoire de la région strasbourgeoise. Opération décodage...

• SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale.

Issu de la loi SRU, le SCOT remplace le schéma directeur. Il doit traduire un projet collectif et favoriser le développement durable et la solidarité intercommunale. Il sert de cadre aux différents outils de planification et de programmation.

• SRU

Solidarité et Renouvellement Urbains.

Ce projet de loi est l'outil national qui fédère les différentes actions régionales et locales en matière de développement du territoire (transport, habitat, urbanisme). Le SCOT relève de cette loi.

• PLU

Plan Local d'Urbanisme (anciennement POS).

C'est l'instrument de l'harmonisation des actions d'aménagement de la commune. Issu de la loi SRU, il encadre la réalisation des projets urbains.

• PDU

Plan de Déplacement Urbain.

Compatible avec le SCOT, il organise le réseau régional en fonction des prévisions effectuées dans les domaines de la mobilité et des transports.

• PHL

Programme Local de l'Habitat.

Compatible avec le SCOT, cet outil de programmation sert à adapter l'offre d'habitation aux besoins en logement.

• SDAU

Schéma Directeur de l'Agglomération Strasbourgeoise.

Adopté en 1973 par 93 communes françaises, ce plan est devenu obsolète à divers points de vue. Il sera remplacé par le SCOT en 2005.



Le SCOT est une démarche globale de réflexion sur l'avenir de notre région : ouverture, dialogue et démocratie participative en sont les maîtres mots. Afin d'aboutir à une véritable cohésion régionale, le SCOT doit être mis en parallèle avec le Regionalplan de nos voisins allemands.

• REGIONALPLAN

C'est un peu l'équivalent allemand du SCOT.

• ADEUS

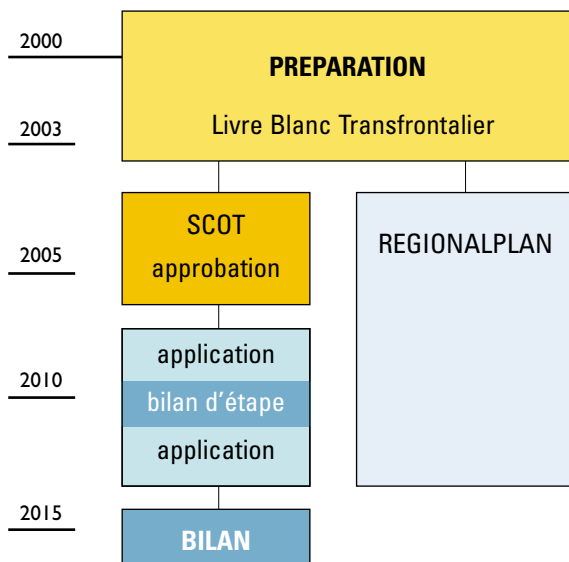
Agence de Développement et d'Urbanisme de la Région de Strasbourg.

Composé de spécialistes de l'aménagement du territoire, cet organisme mène les études du futur Livre Blanc Transfrontalier et du prochain SCOT.

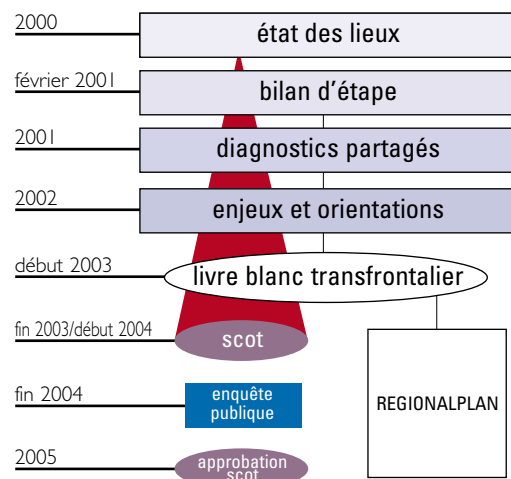
Calendrier général

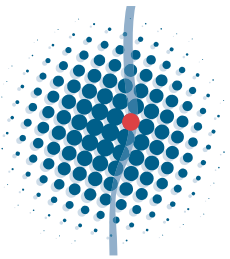
de l'état des lieux jusqu'à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale

Les 3 phases principales :



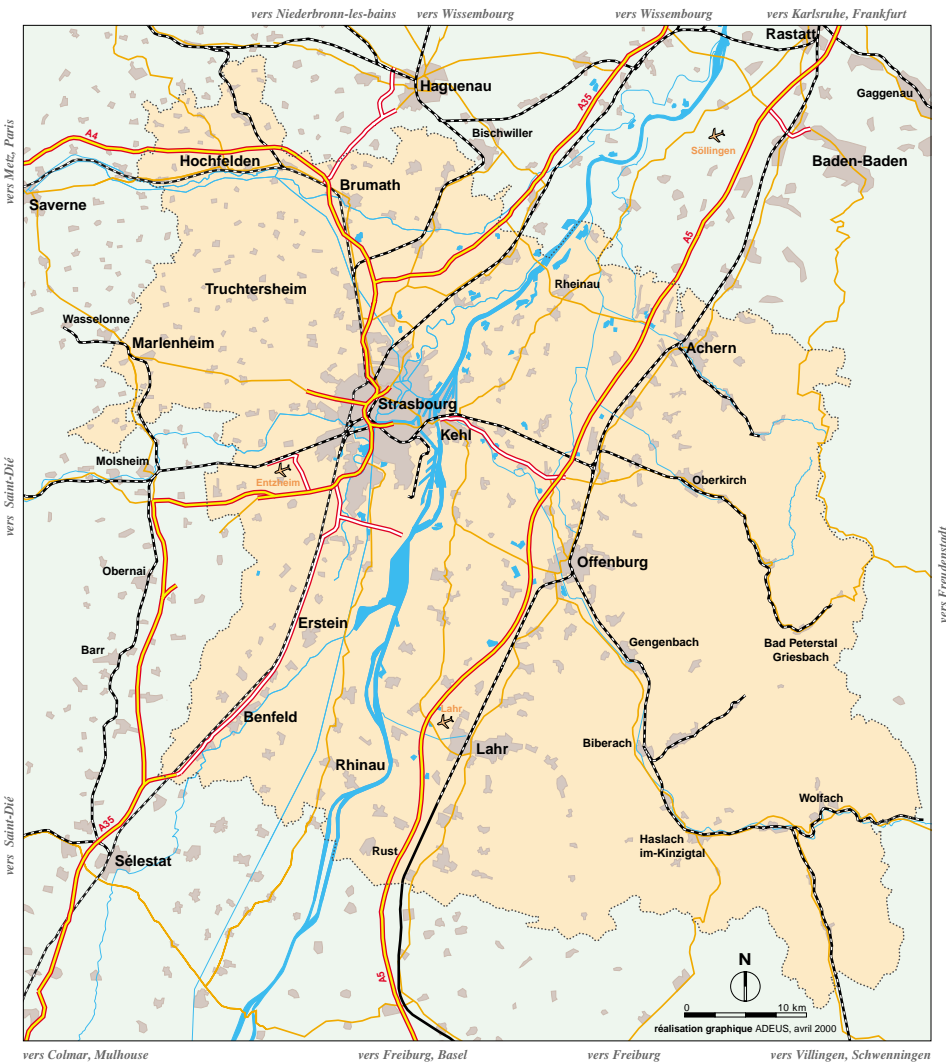
Les 8 étapes de travail :





La région de Strasbourg

Un million d'habitants
de part et d'autre du Rhin



Périmètre des études préalables au Livre Blanc Transfrontalier.

LE SYNDICAT MIXTE, C'EST :

Un comité syndical de 50 élus (50 titulaires et 50 suppléants) ; 1 Président : Roland Ries ;
3 Vice-Présidents : Daniel Hoefel, Jacques Bigot et Bernard Schreiner.

5 commissions présidées par :

- **Mobilité** : Constant Reibel • **Habitat** : Jacques Bigot • **Economie** : Yveline Moeglen
- **Environnement** : Danièle Meyer • **Coopérations** : Jean Klotz

Retrouvez toute l'actualité
du projet sur Internet :
www.schemadirecteur-strasbourg.org

Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur de la Région de Strasbourg

13, rue du 22 novembre
67000 STRASBOURG
Téléphone : +33 (0)3 88 15 22 22
Télécopie : +33 (0)3 88 15 22 23
e-mail : syndicatmixte@schemadirecteur-strasbourg.org
www.schemadirecteur-strasbourg.org

141 communes en France :

ACHENHEIM • ALTECKENDORF • BENFELD • BERGBIETEN • BERNOLSHEIM • BERSTETT • BIETLENHEIM • BILWISHEIM • BISCHHEIM • BLAESHEIM • BOLSENHEIM • BOOFZHEIM • BOSSENDORF • BREUSCHWICKERSHEIM • BRUMATH • DAHLENHEIM • DANGOLSHEIM • DAUBENSAND • DINGSHEIM • DONNENHEIM • DOSSENHEIM-KOCHERSBERG • DUNTZENHEIM • DUPPIGHEIM • DURNINGEN • DUTTENHEIM • ECKBOLSHEIM • ECKWERSHEIM • ENTZHEIM • ERSTEIN • ESCHAU • ETTENDORF • FEGERSHHEIM • FESSENHEIM-LE-BAS • FLEXBOURG • FRIESENHEIM • FURDENHEIM • GAMBSHEIM • GEISPOLSHHEIM • GEISWILLER • GERSTHEIM • GEUDERTHEIM • GINGSHEIM • GOUGENHEIM • GRASSENDORF • GRIES • GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL • HANDSCHUHEIM • HANGENBIETEN • HERBSHEIM • HINDISHEIM • HIPSHEIM • HOCHFELDEN • HOENHEIM • HOERDT • HOHATZENHEIM • HOHFRANKENHEIM • HOLTZHEIM • HURDIGHEIM • HUTTENHEIM • ICHTRATZHEIM • ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN • INGENHEIM • ISSENHAUSEN • ITTENHEIM • KERTZFELD • KIENHEIM • KILSTETT • KIRCHHEIM • KOGENHEIM • KOLBSHEIM • KRAUTWILLER • KRIEGSHEIM • KURTZENHOUSE • KUTTOLSHEIM • LA WANTZENAU • LAMPERTHEIM • LIMERSHEIM • LINGOLSHEIM • LIPSHEIM • LIXHAUSEN • MARLENHEIM • MATZENHEIM • MELSHEIM • MINVERSHEIM • MITTELHAUSBERGEN • MITTELHAUSEN • MITTELSCHAFFOLSHEIM • MOMMENHEIM • MUNDOLSHEIM • MUTZENHOUSE • NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM • NIEDERHAUSBERGEN • NORDHEIM • NORDHOUSE • OBENHEIM • OBERHAUSBERGEN • OBERSCHAEFFOLSHEIM • ODRATZHEIM • OLWISHEIM • OSTHOFFEN • OSTHOUSE • OSTWALD • PFETTISHEIM • PFULGRIESHEIM • PLOBSHEIM • QUATZENHEIM • REICHSTETT • RHINAU • RINGELDORF • ROHR • ROSSFELD • ROTTELSHEIM • SAND • SCHAEFFERSHEIM • SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN • SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT • SCHERLENHEIM • SCHILTIGHEIM • SCHNERSHEIM • SCHWINDRATZHEIM • SERMERSHEIM • SOUFFELWEYERSHEIM • STRASBOURG • STUTZHEIM-OFFENHEIM • TRUCHTERSHEIM • UTTENHEIM • VENDENHEIM • WALTENHEIM-SUR-ZORN • WANGEN • WEITBRUCH • WESTHOUSE • WEYERSHEIM • WICKERSHEIM-WILSHAUSEN • WILLGOTTHEIM • WILWISHEIM • WINGERSHEIM • WINTZENHEIM-KOCHERSBERG • WITTERNHEIM • WIWERSHEIM • WOLFSHEIM • ZOEBERSDORF

50 communes en Allemagne :

ACHERN • APPENWEIER • BAD PETERSTALGRIESBACH • BERGHAUPTEN • BIBERACH • DURBACH • ETTENHEIM • FISCHERBACH • FRIESENHEIM • GENGENBACH • GUTACH SCHWARZWALD - BAH • HASLACH IM KINZIGTAL • HAUSACH • HOFSTETTEN • HOHBERG • HORNBERG • KAPPELRODECK • KEHL • KIPPENHEIM • LAHR / SCHWARZWALD • LAUTENBACH • LAUF • MAHLBERG • MEISENHEIM • MÜHLENBACH • NORDRACH • OBERHARMERSBACH • OBERKIRCH • OBERWOLFACH • OFFENBURG • OHLSBACH • OPPENAU • ORTENBERG • OTTENHOFEN IM SCHWARZWALD • RENCHEN • RINGSHEIM • RUST • SABSACH • SASBACHWALDEN • SCHUTTERTAL • SEEBACH • SEELBACH • STEINACH • WILLSTÄTT • WOLFACH • ZELL AM HARMERSBACH • SCHWANAU • NEURIED • KAPPEL - GRAFENHAUSEN • RHEINAU

